

Offres d'emploi



BULLETIN MUNICIPAL

424, RUE DE LA MER, CP 158
LES BERGERONNES, G0T 1G0
WWW.BERGERONNES.NET

TÉLÉPHONE : 418-232-6244
TÉLÉCOPIEUR : 418-232-6602
INFO@BERGERONNES.COM



15 février 2019

<p style="text-align: center;"><u>Gardien de sécurité</u></p> <p>Description sommaire des tâches :</p> <ul style="list-style-type: none">• Effectuer la surveillance des lieux et veillez au respect des règlements;• Effectuer la vente de bois;• Entretenir les lieux publics, toilettes, douches, salle communautaire;• Préparer des paquets de bois;• Réparer des bris;• Autres tâches connexes. <p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bonne capacité physique;• Avoir de l'entregent;• Être capable de travailler en équipe;• Avoir un bon contact avec les gens;• Anglais et RCR seraient un atout. <p>Durée: 40 hres/semaine (horaire final à déterminer) Avec une garantie de 640 heures</p> <p>Horaire de travail : 16h à minuit</p>	<p style="text-align: center;"><u>Gardien de sécurité</u></p> <p>Description sommaire des tâches :</p> <ul style="list-style-type: none">• Effectuer la surveillance des lieux et veillez au respect des règlements;• Effectuer la vente de bois;• Entretenir les lieux publics, toilettes, douches, salle communautaire;• Préparer des paquets de bois;• Réparer des bris;• Autres tâches connexes. <p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bonne capacité physique;• Avoir de l'entregent;• Être capable de travailler en équipe;• Avoir un bon contact avec les gens;• Anglais et RCR seraient un atout. <p>Durée: 16hres/semaine du 16 juin au 25 août inclusivement (horaire final à déterminer)</p> <p>Horaire de travail : 16h à minuit</p>
<p style="text-align: center;"><u>Préposé(e) à l'entretien ménager</u></p> <p>Description sommaire des tâches :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entretenir les lieux publics, toilettes, douches, salle communautaire ainsi que les chalets;• Lavage et pliage de la literie;• Entretien paysager;• Autres tâches connexes. <p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bonne capacité physique;• Avoir de l'entregent;• Avoir un bon contact avec les gens;• être capable de travailler en équipe;• RCR serait un atout. <p>Durée: 40 hres/semaine (horaire final à déterminer) Avec une garantie de 640 heures</p> <p>Horaire de travail : 8h à 12h et de 13h à 17h</p>	<p style="text-align: center;"><u>Préposé(e) à l'entretien ménager</u></p> <p>Description sommaire des tâches :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entretien des lieux publics; toilettes, douches, salle communautaire ainsi que les chalets;• Lavage et pliage de la literie;• Entretien paysager;• Autres tâches connexes. <p>Exigences :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bonne capacité physique;• Avoir de l'entregent;• Être capable de travailler en équipe;• Avoir un bon contact avec les gens;• RCR serait un atout; <p>Durée: 24 hres/semaine du 16 juin au 25 août inclusivement (horaire final à déterminer)</p> <p>Horaire de travail : 8h à 12h et 13h à 17h</p>

LA TAXE SUR LES COMPTEURS D'EAU—EXPLICATIONS

Depuis le 26 août 2016, la Municipalité des Bergeronnes doit procéder à l'installation de compteurs d'eau à l'intérieur de différents commerces et résidences desservis par le réseau d'aqueduc municipal. Cette directive provient du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par rapport aux barèmes établis qu'ils ne sont pas respectés relativement à la stratégie québécois de l'eau potable.

En effet, la stratégie québécoise d'économie d'eau potable détermine les barèmes à respecter par les municipalités relativement à la consommation d'eau potable publique. Les critères analysés sont, entre autres, la quantité totale d'eau distribuée par le réseau, la moyenne des débits nocturnes, le nombre d'unités et de résidents desservis.

Depuis 2016, la Municipalité des Bergeronnes était informée qu'en raison de ses résultats non conformes en lien avec la quantité d'eau distribuée, elle se devait de procéder à l'installation de compteurs d'eau dans les industries, institutions, bâtiments agricoles et les commerces étant ciblés comme des grands consommateurs d'eau. Pour les résidences, un échantillon de 20 unités est demandé. Un échantillonnage représentatif sera créé afin que ces données expriment le plus réellement la consommation d'eau potable de la population et de chaque type de résidence.

Pour le secteur résidentiel, les compteurs d'eau seront fournis par la Municipalité et installés par un plombier accrédité. Une taxe spéciale a été chargée cette année afin que les coûts soient partagés aux résidences qui sont desservies par le réseau d'eau potable municipal. Cette taxe est uniquement appliquée pour l'année 2019.

Dans les prochaines semaines, les commerces, les institutions, les industries et les bâtiments agricoles seront avisés par écrit et visités par les travaux publics pour recueillir les informations sur le type d'entrée d'eau de chacun. Aucun frais dû à ces compteurs ne sera perçu sur l'utilisation de l'eau potable. Ces compteurs d'eau visent principalement à donner un portrait réel de la consommation d'eau potable par des citoyens et voir à quel niveau des améliorations pourraient être apportées.

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR VOS CURRICULUM VITAE AVANT LE 02 MARS 2019

CAMPING BON-DÉSIR
424 RUE DE LA MER, LES BERGERONNES (Qc) G0T 1G0



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2018-116

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-116 lors de la séance régulière du 9 octobre 2018;

RÈGLEMENT NO 2018-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR CRÉER LA ZONE 230-FC À MÊME LA ZONE 29-FC

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h et les vendredis, de 9 h à 12 h.

DONNÉ AUX BERGERONNES CE 15 JANVIER 2019

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 15 janvier 2019 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de janvier 2019.

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2018-117

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-117 lors de la séance régulière du 14 janvier 2019;

RÈGLEMENT NO 2018-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER DEUX SOUS-CLASSES D'USAGES À LA ZONE 123-PI

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h et les vendredis, de 9 h à 12 h.

DONNÉ AUX BERGERONNES CE 15 FÉVRIER 2019

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 15 février 2019 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de février 2019.

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2018-122

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-117 lors de la séance régulière du 14 janvier 2019;

RÈGLEMENT NO 2018-122 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS AUX ZONES 125-PR ET 126-PR

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h et les vendredis, de 9 h à 12 h.

DONNÉ AUX BERGERONNES CE 15 FÉVRIER 2019

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 15 février 2019 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de février 2019.

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2018-115

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-115 lors de la séance régulière du 9 octobre 2018;

RÈGLEMENT NO 2018-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS POUR AJOUTER UN SOUS-SECTEUR D'USAGES À LA ZONE 125-PR

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h et les vendredis, de 9 h à 12 h.

DONNÉ AUX BERGERONNES CE 15 JANVIER 2019

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 15 janvier 2019 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de janvier 2019.

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Les dossiers actifs de l'agente de développement

- Élaboration d'un plan de sécurité civile de la Municipalité;
- Amélioration de la bibliothèque municipale;
- Réalisation d'activités de loisirs à la salle de quilles et sur le territoire;
- Réalisation d'actions en lien avec l'entente en archéologie;
- Projet de mise à jour de la Politique Familiale;
- Projet d'amélioration des sentiers piétons du Camping Bon-Désir;
- Projet de forum citoyen et de plan de développement de la Municipalité;
- Accompagner divers organismes et citoyens à travers leurs projets (Église, COOP et bien d'autres).

Notre agente de développement laisse toujours sa porte grande ouverte pour accompagner les citoyens dans la réalisation de projets.



Le conseil municipal des Bergeronnes est fier d'encourager les jeunes de la Haute-Côte-Nord.

Du 11 au 15 février 2019 se déroulaient les Journées de la persévérance scolaire sous le thème: « Nos gestes, un + pour leur réussite ». Nous vous invitons à féliciter les jeunes autour de vous et les encourager à persévérer.